

Objet : Préparons ensemble votre grand jour !



Bonjour,

Le jour de votre mariage approche à grands pas, et nous sommes ravis de vous accompagner pour que tout se passe à merveille. Pour éviter les imprévus et que vous puissiez profiter pleinement de cette journée, nous vous proposons de faire un point sur quelques détails pratiques.

Heure d'arrivée le vendredi matin (à partir de 9h) :

Organisation des espaces

Pourriez-vous nous indiquer où vous souhaitez organiser les grands moments de votre journée ?

	Dans le pré ou sur l'estrade	Sous les chênes	Sous les Sophoras	Dans la cour d'honneur	Dans la salle de réception
Cérémonie					
Cocktail / Vin d'honneur					
Repas					
Danse					
Autre					

Besoin en électricité en extérieur

Si vous faites appel à des prestataires (traiteur, foodtruck, sono, etc.), merci de nous préciser :

	Traiteur	DJ	Photobooth	Autre
Le nom du prestataire				
La zone concernée				
La puissance électrique (Watts ou type et nombre d'appareil)				

À noter, nous disposons de deux points d'électricité dans le jardin :

- Un point de **1000 W max** (idéal pour une sono ou une tireuse à bière).
- Un point de **3600 W max** (prise classique 230 V).
Des rallonges (fourniture prestataires) peuvent être installées depuis la salle de réception, et la cour du bas qui est également équipée d'une prise classique.
Petit conseil : Vérifiez avec vos prestataires si une prise classique suffit, car certains équipements nécessitent plus de puissance.

Distances pour les rallonges électriques

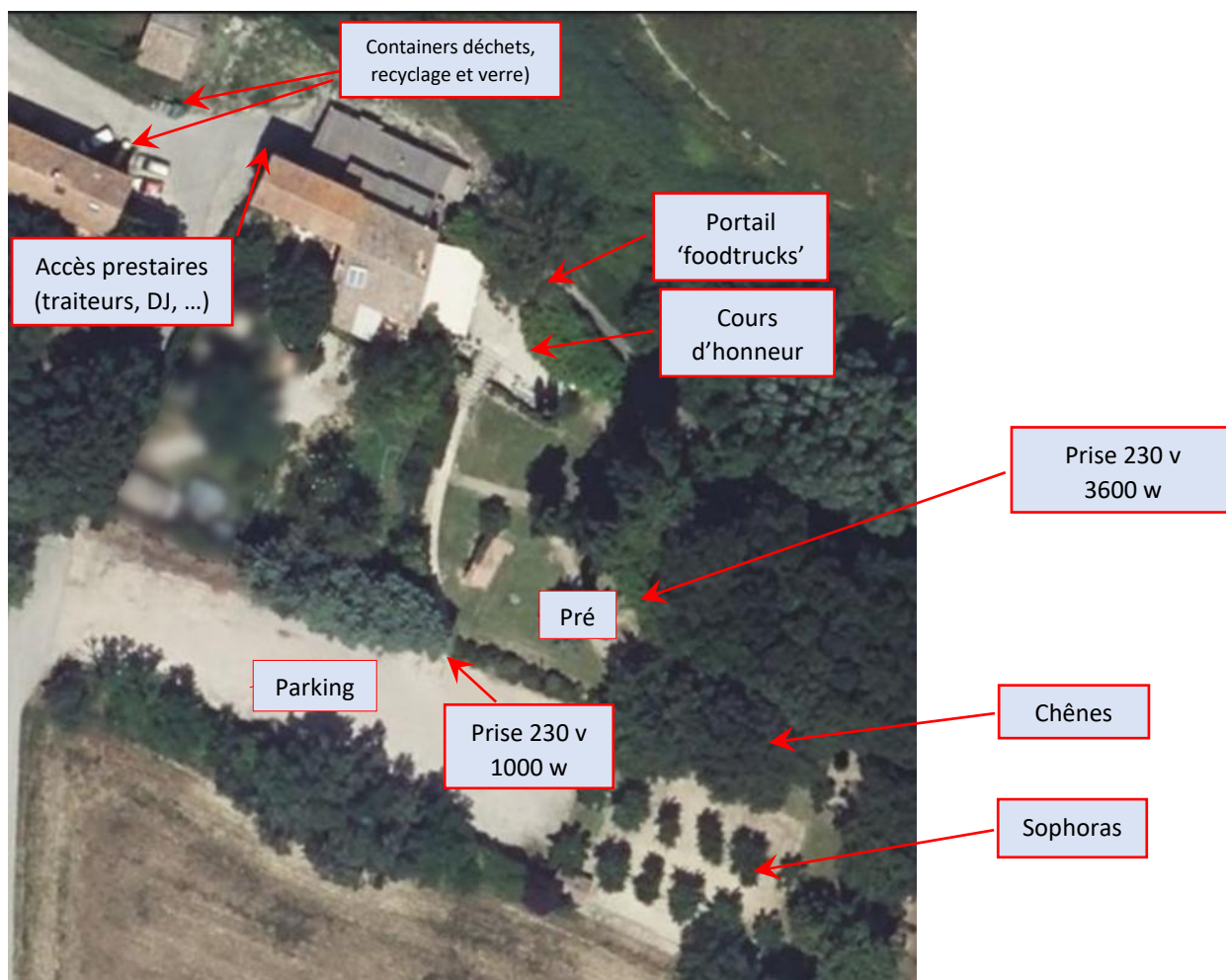
Pour aider vos prestataires à prévoir le matériel nécessaire, voici les distances depuis les prises 230 V les plus proches :

Zone	Prise 1000 W	Prise 3600 W	Prises salle
Sous les chênes	60 m	40 à 50 m	100 m
Sous les Sophoras face au parking	60 m	40 à 50 m	100 m
Mur avec estrade	15 à 20 m	20 à 25 m	30 à 40 m
Cour d'honneur (foodtrucks, rôtisseurs)	X	X	5 à 15 m 2ème prise 30 m

Quelques rappels pour le bon déroulement :

- **Sécurité :** Les feux (y compris feux d'artifice) sont interdits en extérieur. Les rôtisseurs doivent s'installer loin des arbres et respecter les règles départementales. En cas d'alerte *Danger élevé* (orange) ou *Danger très élevé* (rouge), les flammes vives non capotées en extérieur sont interdites.
 - **Musique et animations :**
 - En extérieur, la musique et les animations au micro sont autorisées jusqu'à **22h30**, à un volume modéré.
 - Les sessions de danse auront lieu en intérieur.
 - En intérieur, merci de veiller à ce que le son reste *raisonnable*, surtout pour les basses.
 - **Salle de réception :** Le plafond tendu est fragile. Merci d'y faire attention lors de la manipulation du matériel et d'éviter toute utilisation d'étincelles froides.
 - **Espaces nuit :** Ces espaces sont dédiés au repos. **Les fêtes y sont donc interdites.**
-

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou besoins spécifiques et à transmettre cette fiche à vos prestataires nécessitant de l'électricité en extérieur. Nous sommes là pour que votre journée soit magique et sans stress !



À très vite,
Catherine et Gilles GOBILLOT